

Le programme Alternative Suspension maintenu aux écoles Georges-Vanier et Lucien-Pagé

Une entente de service intervenue entre la Commission scolaire de Montréal (CSDM) et le YMCA du Grand Montréal permettra d'assurer la participation de 17 écoles secondaires au programme Alternative Suspension pour l'année scolaire en cours.

Lors de la séance du conseil du 12 octobre, les commissaires de la CSDM ont adopté une résolution prévoyant l'injection d'une somme de 107 000 \$ dans le programme.

Les commissaires du Mouvement pour une école moderne et ouverte (MÉMO) Kenneth George et Guillaume Vaillancourt ont salué cette entente alors que les écoles Georges-Vanier et Lucien-Pagé, situées dans leur quartier, pourront continuer de profiter du programme.

Institué en 1999 par le YMCA, Alternative Suspension a pour but de soutenir de façon complémentaire les actions que les écoles entreprennent pour combattre l'absentéisme et le décrochage scolaire chez les jeunes.

Le programme a été mis sur pied à l'intention des jeunes qui sont temporairement exclus de l'école, expliquent les commissaires. Il vise à diminuer le nombre de suspensions répétitives par le biais d'ateliers éducationnels, d'interventions individuelles et d'activités de groupe.

«C'est grâce à notre collègue du quartier Saint-Louis - Mile End, Louise Mainville, inquiète du fait que les élèves suspendus étaient laissés à eux-mêmes, seuls chez eux ou dans la rue, que ce programme a été offert à nos écoles il y a quelques années déjà», ont rappelé Kenneth George et Guillaume Vaillancourt.

Jusqu'à ce jour, le YMCA pouvait compter sur la participation conjointe de plusieurs bailleurs de fonds dont Centraide, le Fonds Jeunesse Québec, le Centre national de prévention du crime et Patrimoine Canada. «Malheureusement, cette année, le YMCA ne pouvait plus compter sur le support financier de ces organismes. C'est pourquoi il a dû solliciter l'appui financier de notre institution», ont indiqué les commissaires.